Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC047-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/047 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 51

Syndicat mixte du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel - SAGE Désignation des représentants de la Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Marjorie LE BARON-RACHEL à Aurélie RIO, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY, Claire MASSON à Dominique RIGUIDEL, Pascale SALINAS à Stéphanie DOYEN.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Ronan LE DELEZIR, Mickael LE GLOANIC.

M. Ronan LE DELEZIR ne prenant pas part au débat et se retirant du vote.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC047-DE

Le Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel a pour objet de concourir pour ses membres, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation et la gestion des milieux aquatiques, à l'échelle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Golfe du Morbihan et Ria d'Etel, dont les principes de solidarité amont-aval.

Ses membres sont :

- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,
- Lorient Agglomération,
- Auray Quiberon Terre Atlantique (pour toutes les communes membres sauf les îles d'Houat et Hoëdic),
- Communauté de communes Blavet Bellevue Océan,
- Questembert Communauté.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 17 suppléants élus par les assemblées délibérantes des membres.

Il convient de désigner pour Auray Quiberon Terre Atlantique 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour l'élection des délégués.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5711-1 ;

Vu les statuts du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner les 10 délégués suivants de la Communauté de communes pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel :

- **5 délégués titulaires :**
  - **Stéphanie DOYEN**
  - **Roland GASTINE**
  - **Yvan JOLIVEL-ROBERT**
  - **Ronan LE DELEZIR**
  - **Aurélie RIO**

- **5 délégués suppléants :**
  - **Elodie GUYOMARD**
  - **Jean-Pierre KERBART**
  - **Pascal LE CALVE**
  - **Franck VALLEIN**
  - **Bertrand VERGNE**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC047-DE

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)